

La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2013

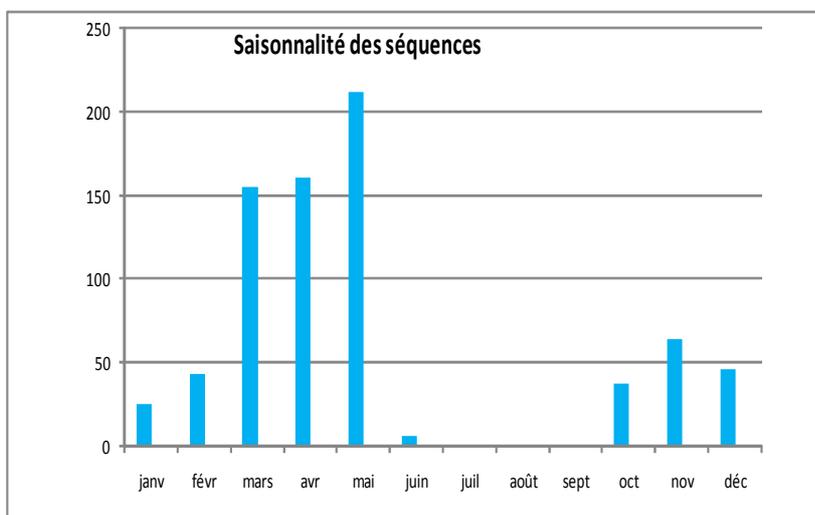
Les pêcheurs

Pour l'année 2013, 200 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon. Elles concernaient 8 % de femmes.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche¹

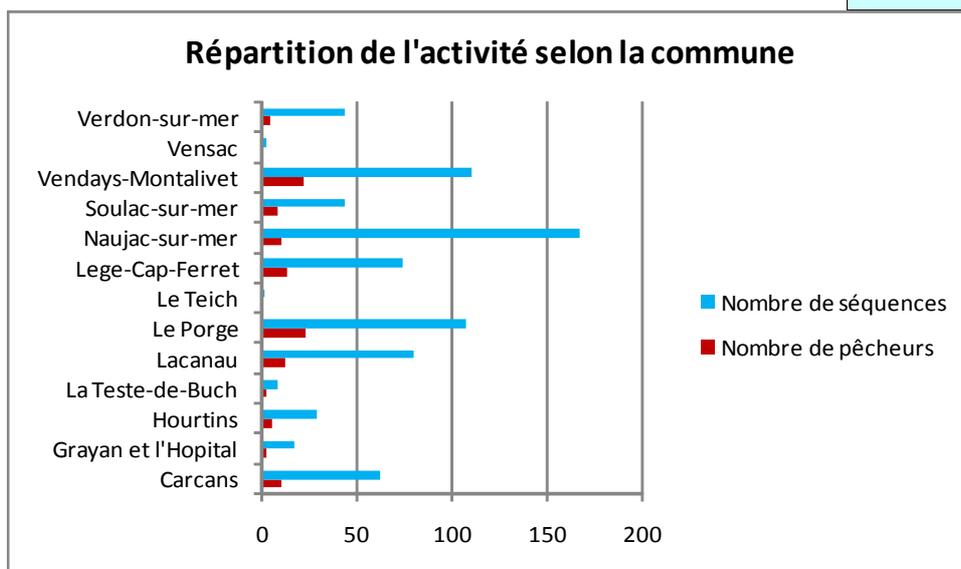
Définition de la séquence de pêche : Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.

- 151 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 119 avec une activité déclarée.
- 408 fiches de pêche saisies dont 22 % sans activité.
- L'activité maximale a été enregistrée le 4 mai : 97 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 244 jours avec au moins une séquence de pêche.



754 séquences déclarées dont
- 5 % des séquences sans aucune capture

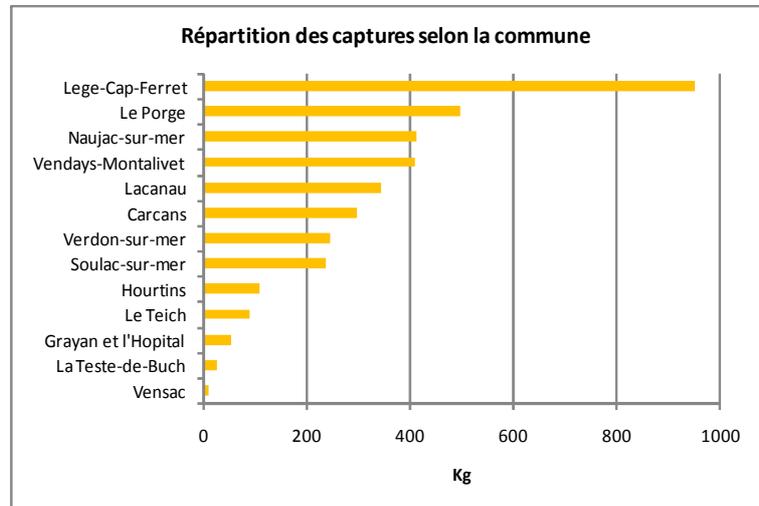
30 kilomètres de filet posés dont
- 63 % de tramail
- 30 % de filet droit
- 7 % de filet non spécifié



¹ La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture de la Gironde -

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Mulets d'Europe	1013
Bar commun	816
Griset	413
Bar tacheté	336
Maigre commun	327
Dorade royale	236
Seiches diverses	94
Marbré commun	84
Sole commune	82
Sar commun	77
Sole pôle	54
Maquereau commun	48
Turbot	41
Raies diverses	16
Chinchard commun	12
Aloses diverses	10
Bogue	8
Flet commun	7
Tacaud commun	3
Barbue	3
Saupe	2
Merlu commun	1
Morue commune	1
Petite roussette	1



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Griset	Mulets d'Europe	Bar tacheté
% poids total	22	11	27	9
Nb de séquences avec captures	267	199	286	192
Poids moyen/séq. (kg)	3,5	2	3,5	1,7
Poids maxi/séq. (kg)	50	20	100	18
Poids mini/séq. (kg)	0,4	0,1	0,2	0,1
Écart type	4,5	2,14	6,98	1,81

24 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 3 685 kg
-Poids moyen /séquence : 4,8 kg
-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 371 kg réalisés en 62 séquences
-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 1 kg réalisé en 1 séquence

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 40 mètres de filet/séquence
- pêche 6 fois dans l'année
- capture annuellement 31 kg de poissons